



Quels résultats pour l'USM ?

L'USM est à l'origine de la création :

de la Caisse Autonome des Retraites (CAR),
de la Caisse de Compensation des services Sociaux (CCSS),
du Tribunal du Travail,
du Droit à la Convention Collective.

Elle a été le maître d'œuvre de la Convention Collective Nationale et de ses avenants depuis 1945, instituant et organisant les jours fériés et leurs conditions de paiement, les délégués du personnel, le paiement des heures supplémentaires, les congés supplémentaires pour les mères de famille salariées, le régime de retraite complémentaire, ...

La Convention Collective Nationale a également instauré le fonds social, le congé de formation ouvrière, le congé sans solde pour élever un enfant malade, l'indemnisation du chômage partiel, l'indemnisation complémentaire du congé maternité, la caisse de garantie de créances des salaires, la mensualisation, le complément de salaire en cas de maladie ou d'accident, les congés pour événements personnels, l'indemnité de départ à la retraite, le congé de rentrée scolaire...

D'autres résultats importants sont à mettre à l'actif des salariés suite à des actions et des manifestations de grande ampleur :

1981 - Abrogation de la loi anti-grève.

1982 - ASSEDIC (*Aujourd'hui Pôle emploi*) pour les salariés frontaliers italiens.

1994 - Maintien du taux de remboursement des médicaments à 80%.

De 1994 à 2002 - Succès pour le non-paiement de la C.S.G et de la C.R.D.S.

De 1999 à 2003 - Retrait des projets de loi sur la flexibilité et l'annualisation du temps de travail.

Depuis 2002 - Blocage des propositions dangereuses sur la réforme des retraites.

2004 - Respect de la loi sur les salaires concernant le SMIC.

2013 - Signature d'un accord pour le rapatriement de la caisse de retraite complémentaire à Monaco.

+377 93 30 19 30 - usm@usm.mc - www.usm.mc
28 Boulevard Rainier III - 98000 MONACO

Edition Juillet 2018



Présentation